



La Caf du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale

Les priorités de la Caf du Nord s'articulent autour de **quatre missions** :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés.
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. La Caf participe à la réduction des inégalités en matière d'accueil du jeune enfant.
Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et continuer à développer des modes d'accueil : la Branche famille renforce son soutien au secteur petite enfance, particulièrement sur les territoires et en direction des publics les plus vulnérables dans le cadre du plan de rebond petite enfance.
- S'engage à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale . A ce titre, la Caf soutient les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités péri et extra-scolaires, répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.
Afin de lever les freins, notamment financiers et méthodologiques et de redynamiser le déploiement des plans mercredi, le Branche famille propose un plan de relance pour renforcer l'accompagnement auprès des collectivités.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en s'appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. La caf encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants , veille au respect de la laïcité , à la mixité sociale, à la mixité des genres.
- Apporte son soutien aux projets ayant pour finalité la prévention de la radicalisation qui s'inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité , du renforcement du vivre ensemble, de l'éducation numérique.
- Impulse la création d'un pôle ressource handicap pour favoriser l'inclusion des enfants (0/17 ans) en situation de handicap dans les structures de droit commun' hors temps scolaire).
Ce pôle (porté par l'AFEJI pour l'arrondissement de Valenciennes) assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation accompagnée auprès des parents ainsi qu'une mission d'appui en direction des professionnels.



Dans ce cadre général, la Caf du Nord :

■ Développe des actions spécialisées en compléments de dispositifs légaux existants et offre des leviers à l'intervention sociale pour accompagner les ménages dans leur difficulté de logement et notamment la précarité énergétique et l'appropriation / l'accompagnement dans le logement grâce, au financement pour les années 2021/2023 des actions ecorce de Soliha et défi énergie de FACE pour les projets de lutte contre la précarité énergétique et l'action la main à la pâte de SOLIHA et une action ANCB pour le projet de l'appropriation/accompagnement dans le logement ;

■ Développe sa proactivité envers les familles allocataires et accentue le travail de prévention en recentrant les événements familiaux pour lesquels un travailleur social CAF prend systématiquement contact avec les familles allocataires : familles monoparentales (allocataires isolés âgés e 18 à 24 ans avec enfant à charge ou à naître), séparation, décès d'un enfant, décès d'un parent, impayé de loyer pour les locataires du parc privé,, situation d'indécence pour les logements du parc privé, familles en situation de surpeuplement

■ Accompagne la signature des conventions territoriales globales auprès des agglomérations.
Pour la CAVM : l'accord politique CTG est en cours de finalisation avec une perspective de signature à la rentrée 2021
Pour la CAPH : les travaux débuteront début 2022 pour une signature prévue en 2023.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018 /2022. Elle apporte un avis sur les projets déposés dans le cadre des appels à projets.

La Caf est également en mesure de mobiliser des moyens d'expertise, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques) soit pour soutenir le développement de projet en s'appuyant sur les Chargés de Conseil et de Développement en Action Sociale (C.C.D.A.S).

